Chômage de longue durée et possibilité d'expérimentation territoriale



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 01/09/2015

Saisine liée :
EXPÉRIMENTATION "TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE" : LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le chômage de longue durée poursuit une hausse ininterrompue, notamment depuis le début de la crise de 2008. Presqu'un chômeur sur deux est inscrit à Pôle emploi depuis plus d'un an, soit plus de 2,2 millions de personnes.

Surtout, **705 000 personnes sont au chômage depuis plus de trois ans** et ce, alors même que la durée des allocations versées par l'Unédic est de deux ans maximum pour les demandeurs d'emploi de moins de cinquante ans, et de trois ans pour les plus de cinquante ans. Ce sont autant de personnes qui basculent soit dans les minima sociaux, soit ne perçoivent plus aucune allocation.

Le Président de l'Assemblée nationale a saisi le CESE sur le problème du chômage de longue durée et sur la possibilité d'expérimenter un fonds zéro chômage de longue durée.

Le projet d'avis du CESE sera examiné en plénière **le 10 novembre 2015** afin qu'il puisse être pris en compte lors des débats à l'Assemblée nationale dans la semaine du 23 novembre sur la proposition de loi déposée par les groupes socialiste, républicains et citoyens et apparentés.

Cette proposition de loi a pour objectif de montrer qu'il est possible de viser à supprimer ce chômage de longue durée on plus largement "la privation durable d'emploi", par l'offre d'emplois utiles et accessibles à toutes ces personnes.

Le rapporteur, Patrick Lenancker, est président de la Confédération Générale des SCOP et membre du CESE au titre de la cohésion sociale et territoriale et vie associative.

© - copyright CESE - Novembre 2026